



20 Rue Des Manoirs, Suite 202
Charlemagne, Québec, J5Z 5H3

Roucet.com
info@roucet.com

Téléphone: 1 450 582-2882
Sans frais: 1 800 204-2918
Télécopieur: 1 450 582-5557



● Bourgogne Côte d'Or

ROU153

Historique

Situé en plein cœur de la Côte de Beaune, ce domaine appartient à la famille Gay depuis plus de 200 ans. Ce domaine fait partie depuis le début des années 2000 des producteurs à surveiller. La qualité ne cesse de progresser à chaque millésime. Domaine Michel Gay est en voie de devenir l'une des références de l'appellation.

Reconnaissance

Pays	France	Producteur	Domaine Michel Gay
Région vinicole	Bourgogne	Cépage(s)	100% pinot noir
Appellation	Bourgogne Côte d'or	Conservation	Entre 5 à 8 ans
Service	Entre 10° et 12°C		

Description

Oeil

Le vin présente une couleur rouge cerise, avec des reflets rouge rubis profond.

Nez

Le nez exprime des notes de cerise, de cassis, de mûre, avec des nuances de grenade et de pivoine.

Bouche

La bouche montre de la souplesse et de la délicatesse, avec des tanins fins et une matière fruitée pulpeuse, élancée vers une finale fraîche et complexe.

Accord mets/vin

Volaille rôtie, grillades, gibier à plume, foie de veau au vinaigre de framboise, ragoût de lotte aux lardons, lapin rôti sauce au vin rouge, rognons de veau sauce moutarde à l'ancienne, fromage assez doux (cîteaux, reblochon, brillat-savarin, Riopelle, Pizy).

Commentaires

Sol composé d'alluvions sablonneux et graveleux à une altitude moyenne de 230 m. La récolte est manuelle. Les vins fermentent en cuve d'inox ou de ciment. Le vin est ensuite vieilli en barriques (+/- 40% neuves) de 14 à 18 mois et en bouteille durant environ un an. Le vignoble y est présent dès l'Antiquité, puis se développe avec les ordres monastiques, les ducs de Valois, le négoce et l'essor des voies de communication. La mise en place des Appellations d'Origine Contrôlée conduit les propriétaires viticulteurs des villages de la Côte d'Or à imposer une hiérarchie des terroirs de la Côte, en revendiquant une délimitation et une protection de leurs crus. En 2017, les producteurs de l'appellation Régionale « Bourgogne », localisés dans les Côtes de Beaune et de Nuits ont obtenu la mention complémentaire « Bourgogne Côte d'Or », devenant ainsi un Bourgogne Identifié en appellation Régionale, correspondant à des secteurs géographiques déterminés dans l'aire d'appellation Bourgogne.

En une ligne